



---

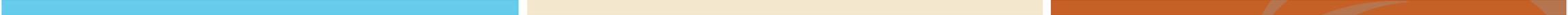
04 MAI 2018



**CWaPE**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Énergie

# SÉANCE D'ÉCHANGES SUR LA RÉVISION DU MÉCANISME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

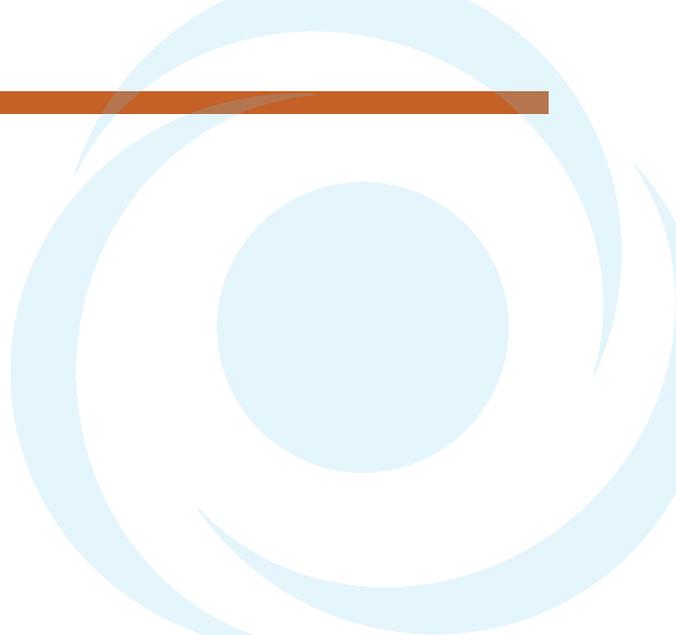
*Direction de la Promotion de l'Électricité Verte*



## REMARQUE PRÉLIMINAIRE

**Les données chiffrées et propositions contenues dans ce document sont provisoires et ne seront définitivement approuvées que lors de la publication de l'étude.**

PROVISOIRE

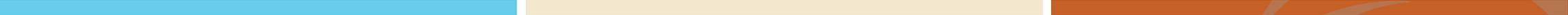


## ORDRE DU JOUR

1. Introduction - rappel des missions de la CWaPE
2. Comprendre les « CV » : historique et perspectives
3. Objectifs de l'étude/proposition de la CWaPE
4. Constats
  - 4.1 Type de soutien
  - 4.2 Mécanisme global
5. Synthèse de la proposition CWaPE
6. Échanges et suites de la consultation
7. Conclusions

# TOUR DE TABLE





# 1. INTRODUCTION - RAPPEL DES MISSIONS DE LA CWAPE

1.1 Zoom sur les missions de la DPEV

1.2 Rappel des pouvoirs de la CWaPE

1.3 Mission de la CWaPE et DPR 2017

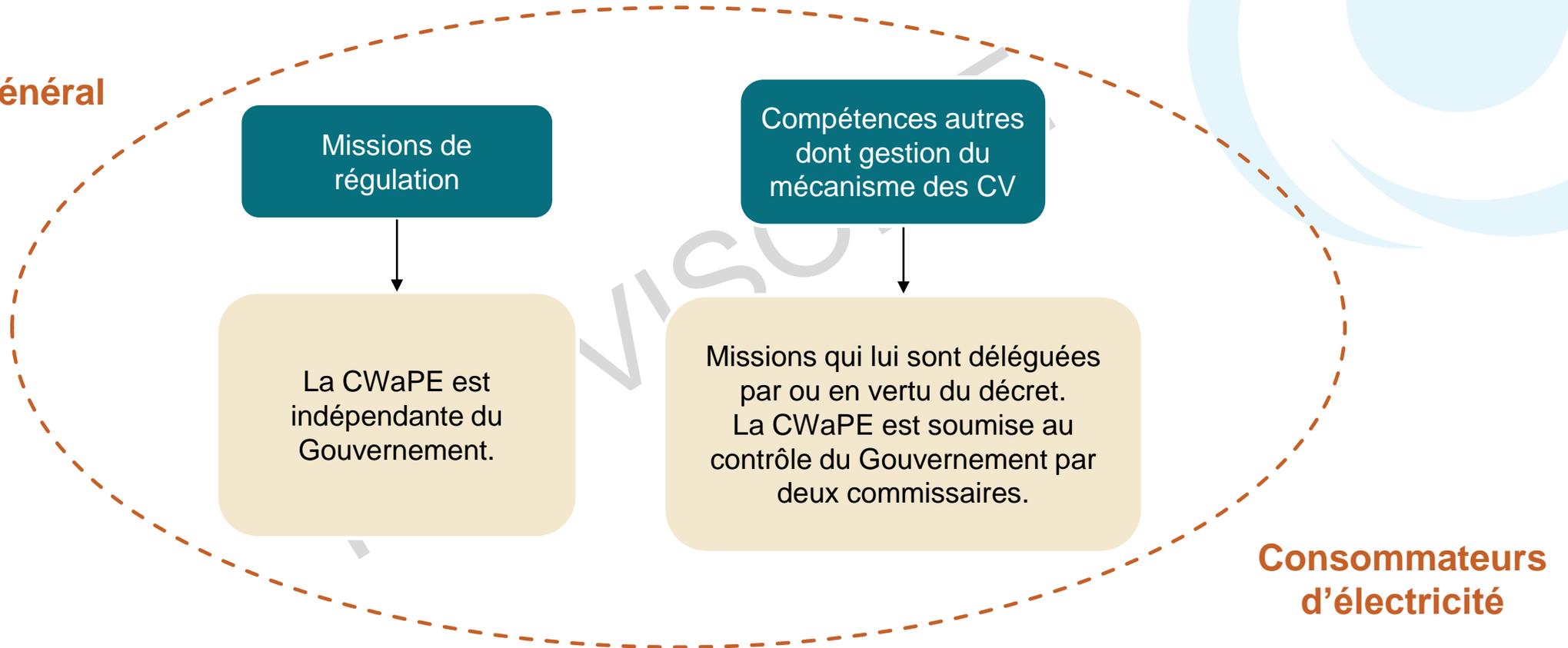
PROVISOIRE



# 1. RAPPEL DES MISSIONS DE LA CWAPE

- Décret 2014 – art 47ter

Intérêt général



## 1.1 ZOOM SUR LES MISSIONS DE LA DPEV

### ▪ Décret – art 35 à 42*bis*, 43§2, 43*bis*

- Conseil auprès des autorités publiques
- Mission de contrôle et surveillance
- Chapitres IX, IX*bis* et X du décret (CGO, LGO, promotion des ER et cogen HR)
- Contrôle du respect des dispositions du mécanisme de soutien
- Octroi des CV
- Tenue de la banque de données (données définies par le GW)
- Avis, propositions ou recommandations, recherches et études, rédaction de rapports d'initiative ou à la demande du Ministre
- Avis dans les 30 jours

## 1.1 ZOOM SUR LES MISSIONS DE LA DPEV

### ▪ Décret – AGW 30/11/2006 – AGW 30/03/2006

- Solwatt
- Quali watt
- Octroi CV trimestriel
- Méthodologies :  $k_{CO_2}$ ,  $k_{ECO}$ , rho, sauvetage biomasse,  $k_{ECO}$  majoré, ...
- Révisions semestrielles, annuelles, biennales
- Rapport spécifique sur l'évolution du marché des CV
- Développements DB
- Reporting : CV, opération de type mise en réserve
- Facteurs k, facteurs q, ...
- Réclamations des producteurs
- Traitement de tous les événements concernant les sites de production
- Liste de paiements de l'OSP ELIA, contrôle
- Quotas de CV + surcharge CV
- Définition et calcul de la redevance CV
- Fuel mix
- ...

## 1.2 RAPPEL DES POUVOIRS DE LA CWAPE

- **Décret – art 47 :**

La CWaPE peut enjoindre aux producteurs/personnes à qui elle octroie des CV de lui fournir dans un délai qu'elle précise toutes les informations nécessaires pour exécuter ses tâches

- **Décret – art 52 :**

Sont punis d'un emprisonnement d'1 mois à 1 an et d'une amende de 1 à 500 EUR ou d'une de ces peines :

- ceux qui font obstacle aux vérifications de la CWaPE, refusent de donner des informations, ou donnent des informations inexactes
- ceux qui établissent des lignes directes sans autorisation préalable, fournissent sans licence, ...

- **Décret – art 53 :**

La CWaPE peut enjoindre à toute personne de se conformer au décret et à ses arrêtés dans un délai qu'elle détermine sous peine d'une **amende administrative** dont elle fixe le montant.

## 1.3 MISSION DE LA CWAPE ET DPR 2017

### ▪ Déclaration de politique régionale du GW – 25/07/2017

Point 6.1  
Offrir une vision énergétique durable

- Etablir le mix énergétique wallon H2020 et 2030
- A terme, assurer un marché où les ER sont parfaitement intégrées
- Unités renouvelables compétitives
- Réinstaurer un climat d'investissement propice
- Suppression redevance CV

Point 6.1  
Révision des mécanismes de soutien

- Triple objectif :
  - Optimisation production
  - Maîtrise des coûts sociétaux et environnementaux
  - Restauration de la confiance des investisseurs
- Phasing-out du soutien (CV et autre)
  - Éolien : pax eolienica
  - Hydro : moderniser outils existants
  - PV : soutien, maintien de la compensation jusqu'au grid parity
  - Géothermie : analyse du potentiel
  - Filière intégrée biomasse : soutien, maîtrise coût, impact emploi; performance environnementale, coût sociétal
- Refonte des incitants existants en vue de réduire la facture énergétique et d'atteindre les objectifs renouvelables au meilleur coût

## 2. COMPRENDRE : HISTORIQUE ET PERSPECTIVES

2.1 Financement par le consommateur d'électricité et soutien par filière

2.2 Financement et assiette de perception

2.3 Poids du « passé »

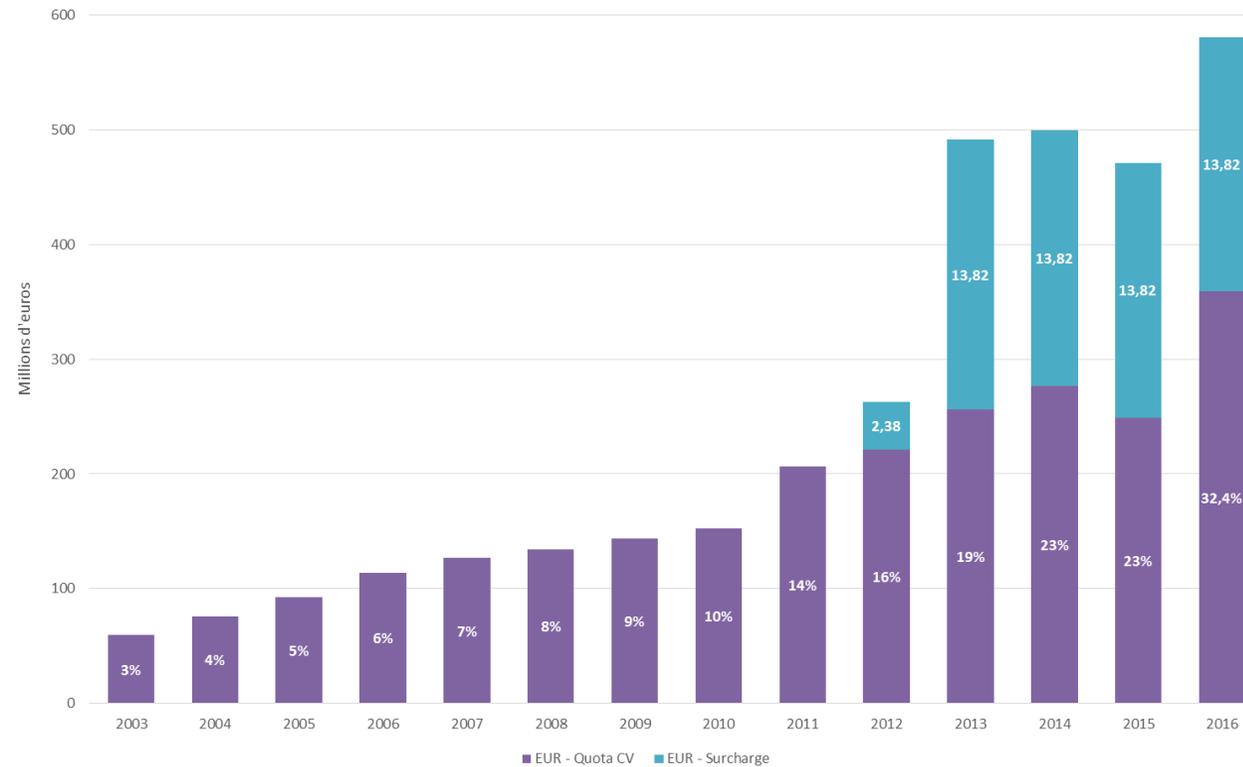
2.4 Stratégie renouvelable wallonne et objectifs européens

2.4.1 Trajectoire de production et budget global

2.4.2 Production réalisée et soutien engagé

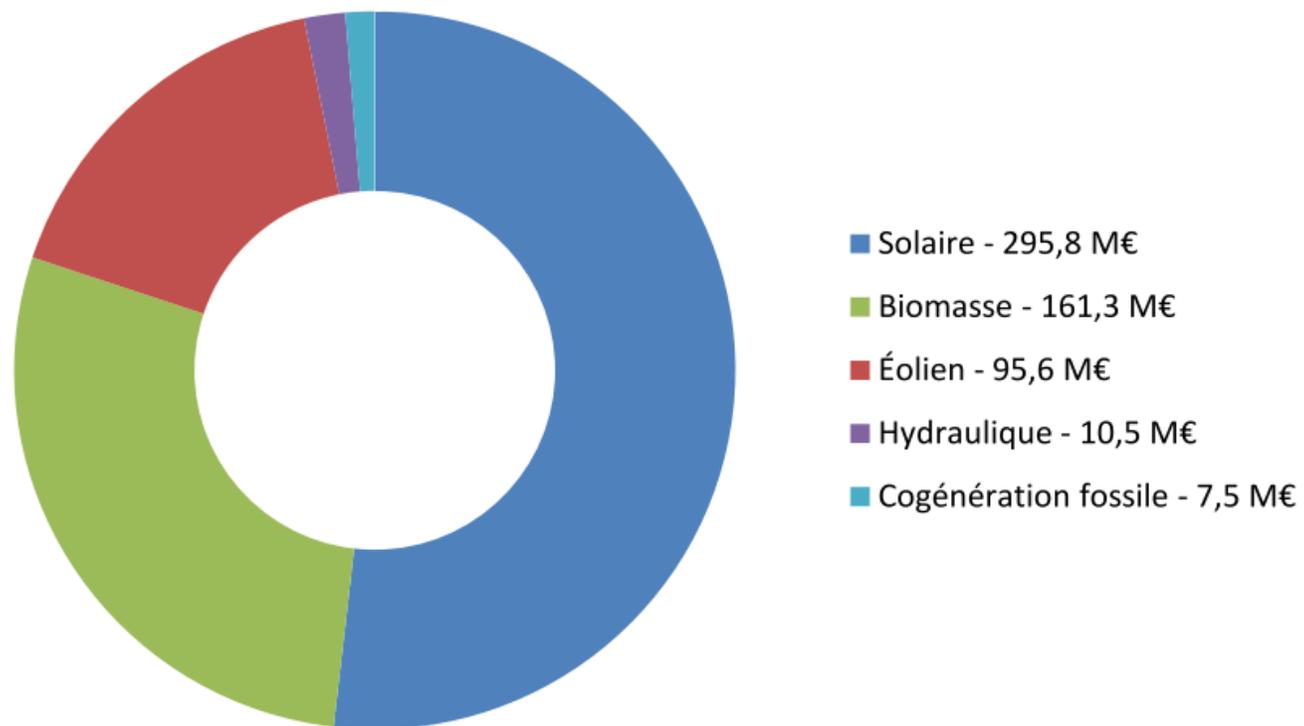
## 2.1 FINANCEMENT PAR LE CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ ET SOUTIEN PAR FILIÈRE DE PRODUCTION

### ■ Financement



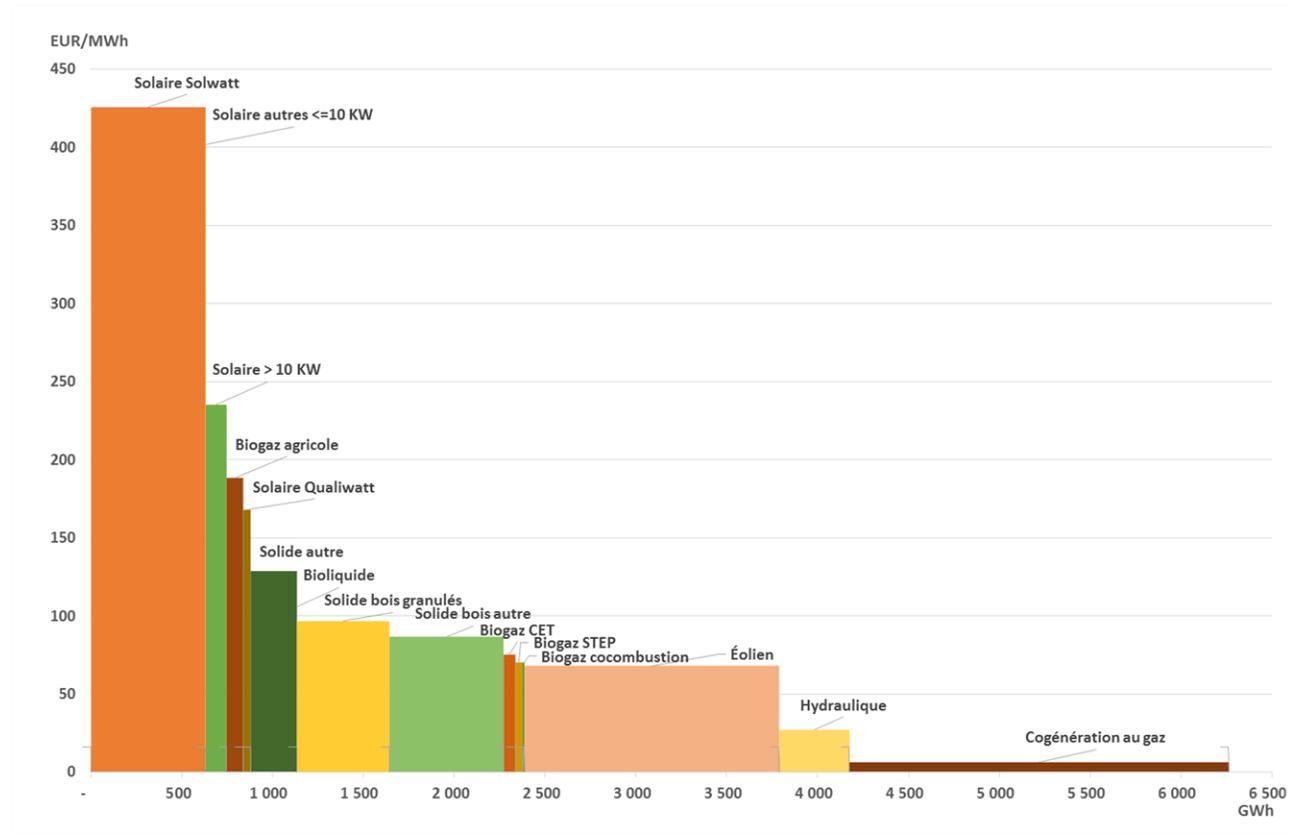
## 2.1 FINANCEMENT PAR LE CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ ET SOUTIEN PAR FILIÈRE DE PRODUCTION

### ▪ Soutien par filière



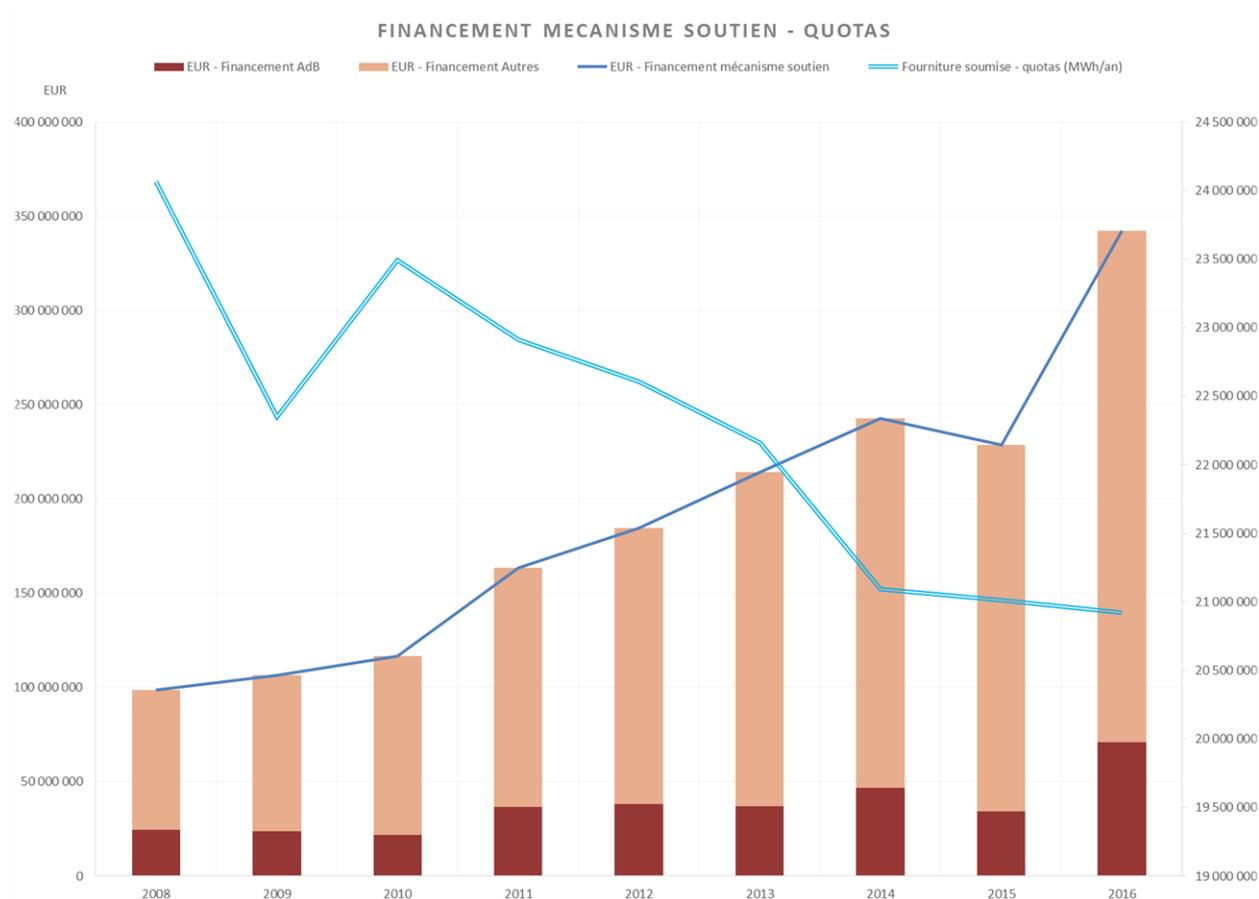
## 2.1 FINANCEMENT PAR LE CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ ET SOUTIEN PAR FILIÈRE DE PRODUCTION

### ▪ Soutien par filière



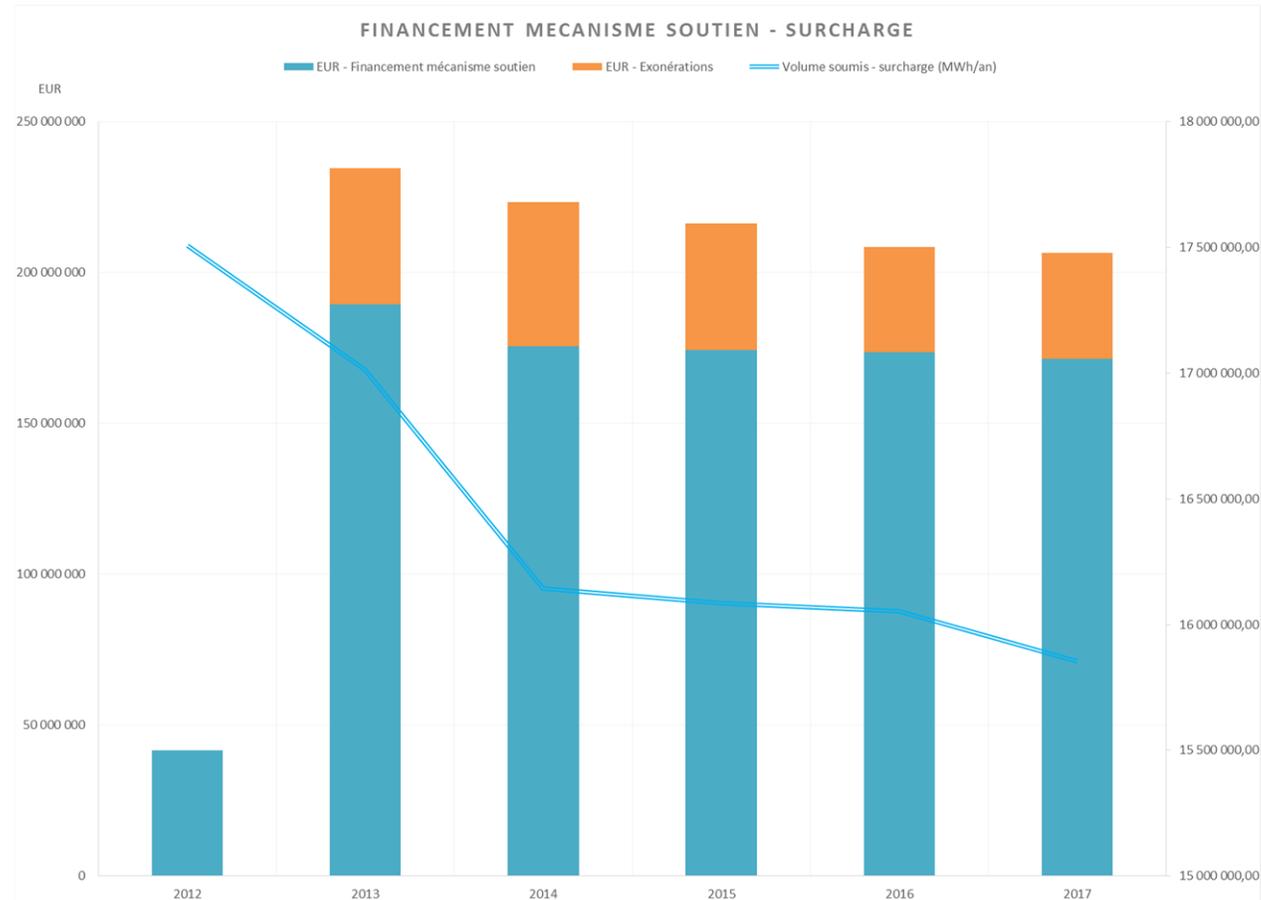
## 2.2 FINANCEMENT ET ASSIETTE DE PERCEPTION

### ■ Quota



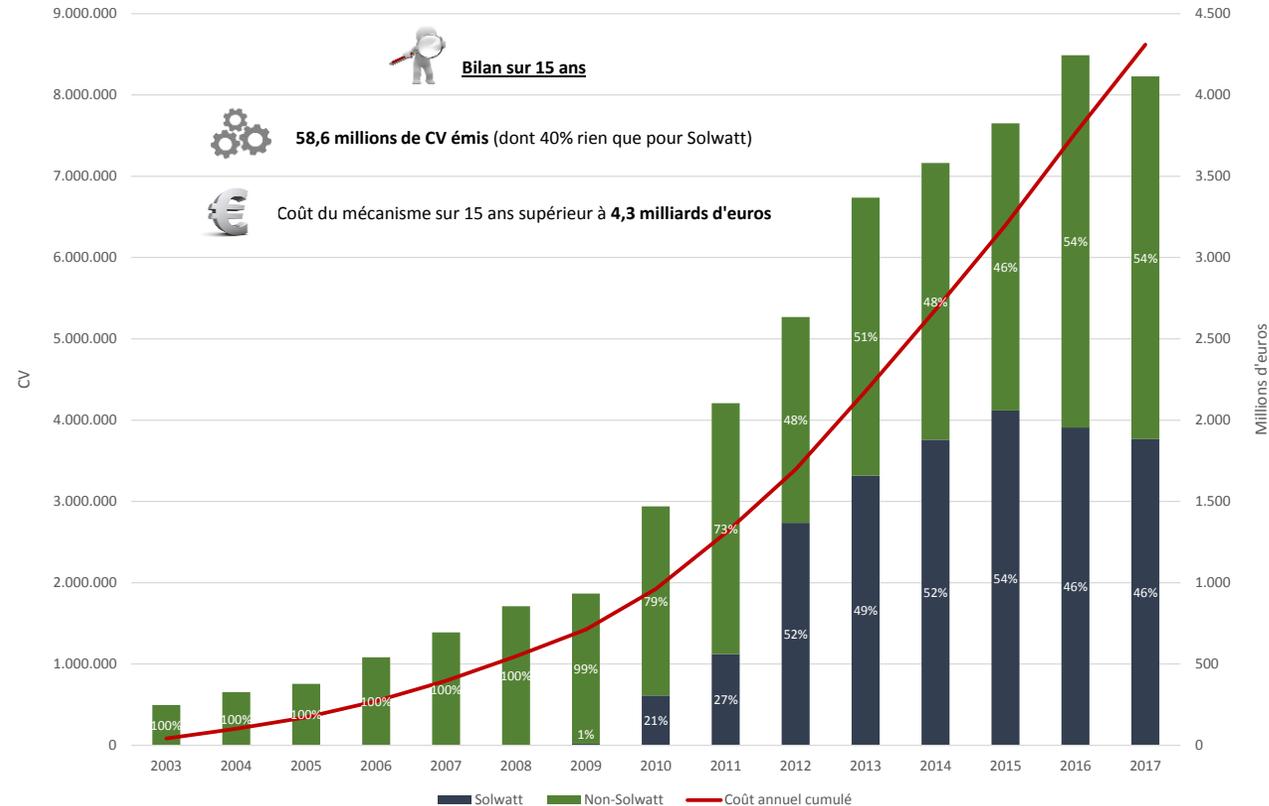
## 2.2 FINANCEMENT ET ASSIETTE DE PERCEPTION

### ■ Surcharge



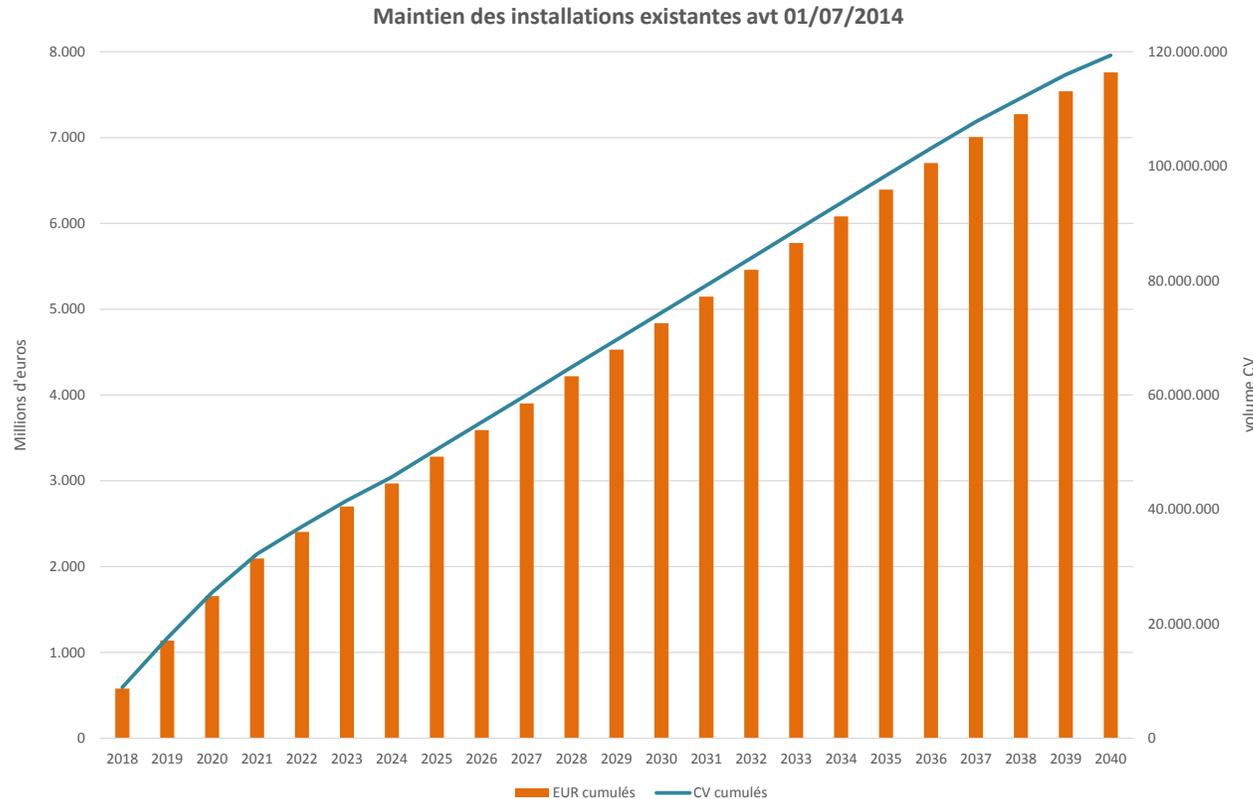
## 2.3 POIDS DU PASSÉ

### ■ Quel bilan après 15 ans?



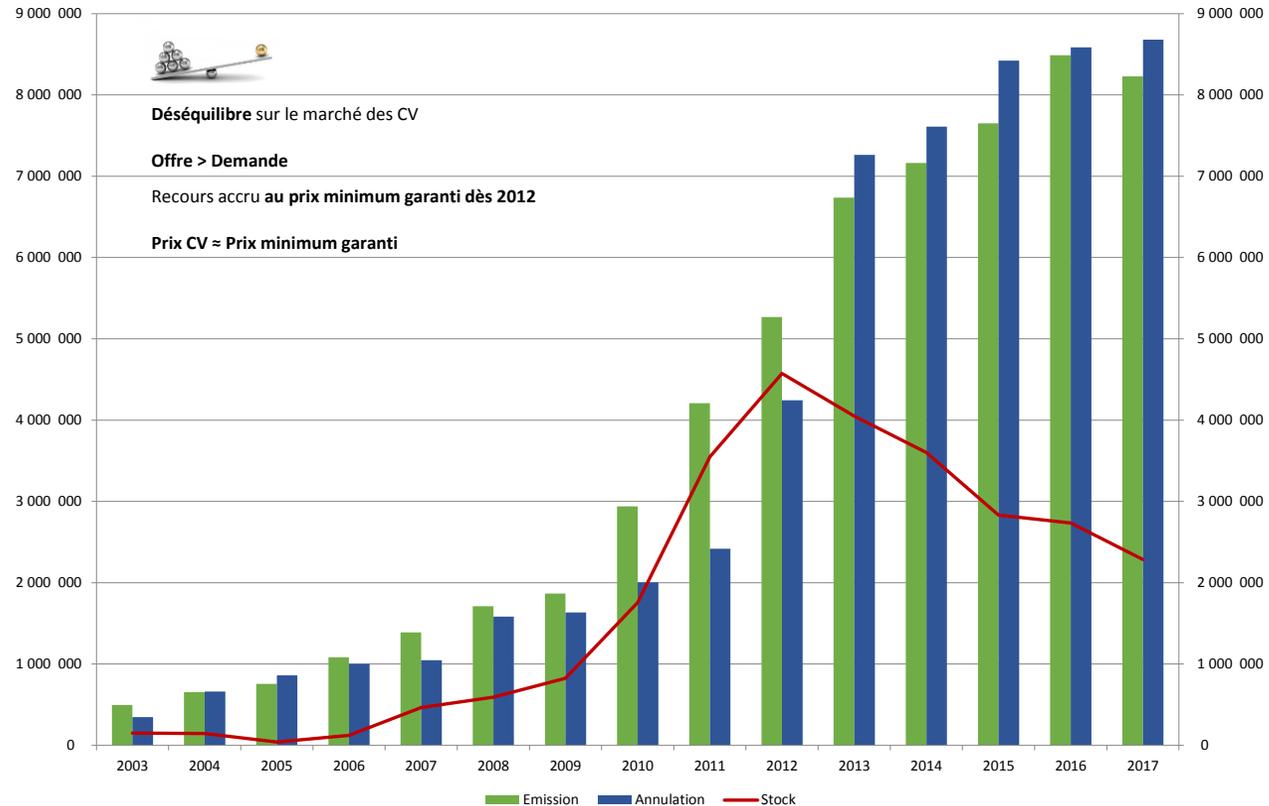
## 2.3 POIDS DU PASSÉ

- Quel bilan après 2017?



## 2.3 POIDS DU PASSÉ

### ▪ Quel bilan après 15 ans?



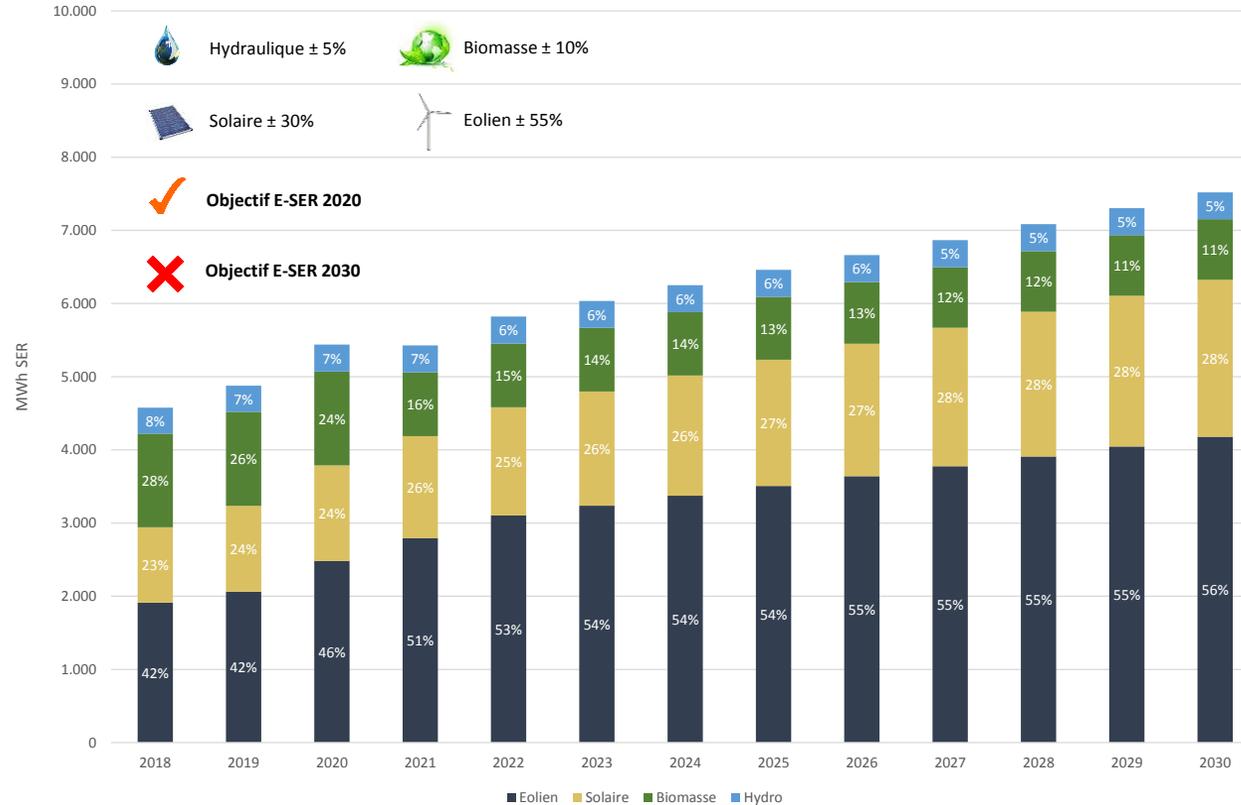
## 2.4 STRATÉGIE RENOUVELABLE WALLONNE ET OBJECTIFS EUROPÉENS

- Stratégie renouvelable 2015

GWh	2014	2020	2030
Électricité (hors off shore)	3 803	5 554	9 181
Thermique	7 524	7 946	11 902
Transport	1 205	2 100	2 917
<b>TOTAL</b>	<b>12 532</b>	<b>15 600</b>	<b>24 000</b>
Consommation finale	124 000	120 000	120 000
% de la consommation	10,11%	13%	20%

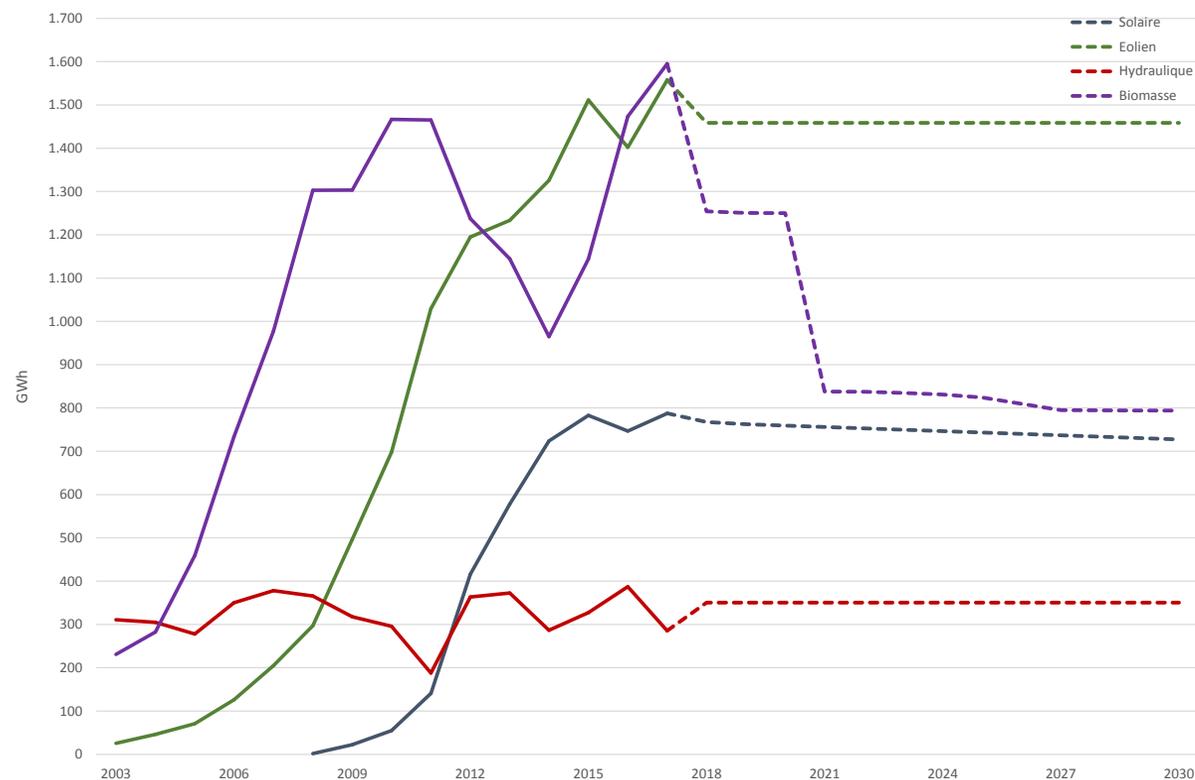
## 2.4.1 TRAJECTOIRE DE PRODUCTION ET BUDGET

### Production attendue (maintien + additionnel)



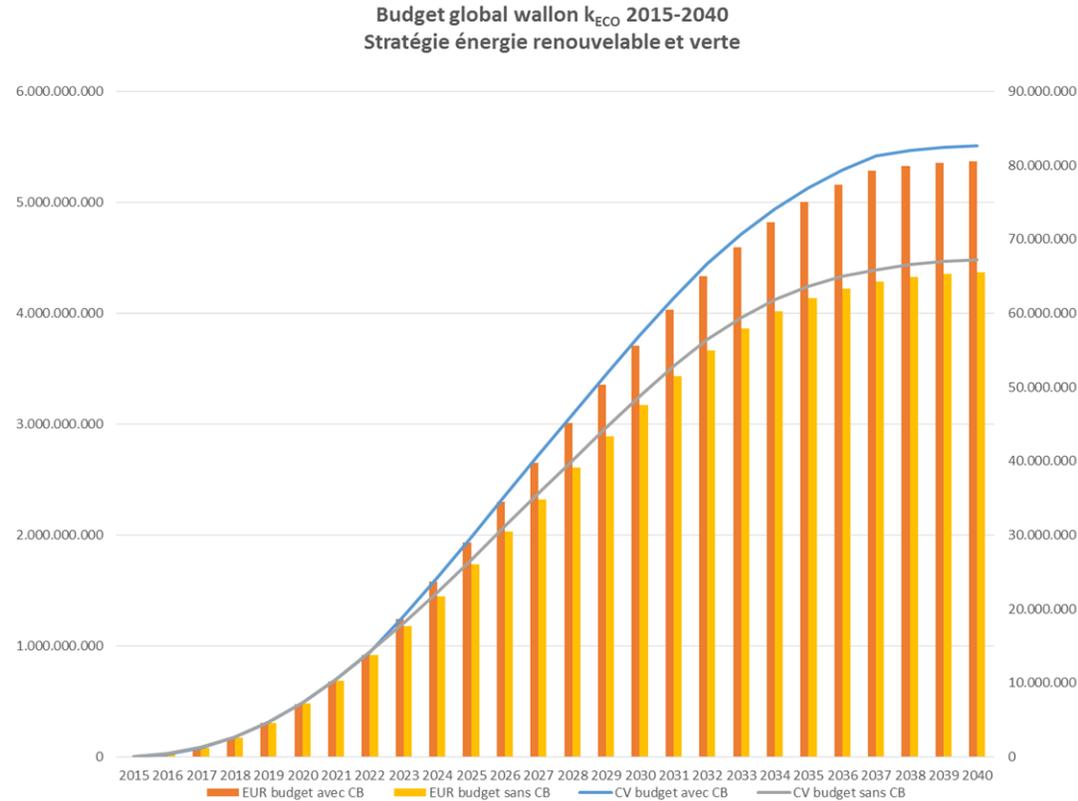
## 2.4.1 TRAJECTOIRE DE PRODUCTION ET BUDGET

### ■ Production maintenue



## 2.4.1 TRAJECTOIRE DE PRODUCTION ET BUDGET

- Budget décidé en 2015



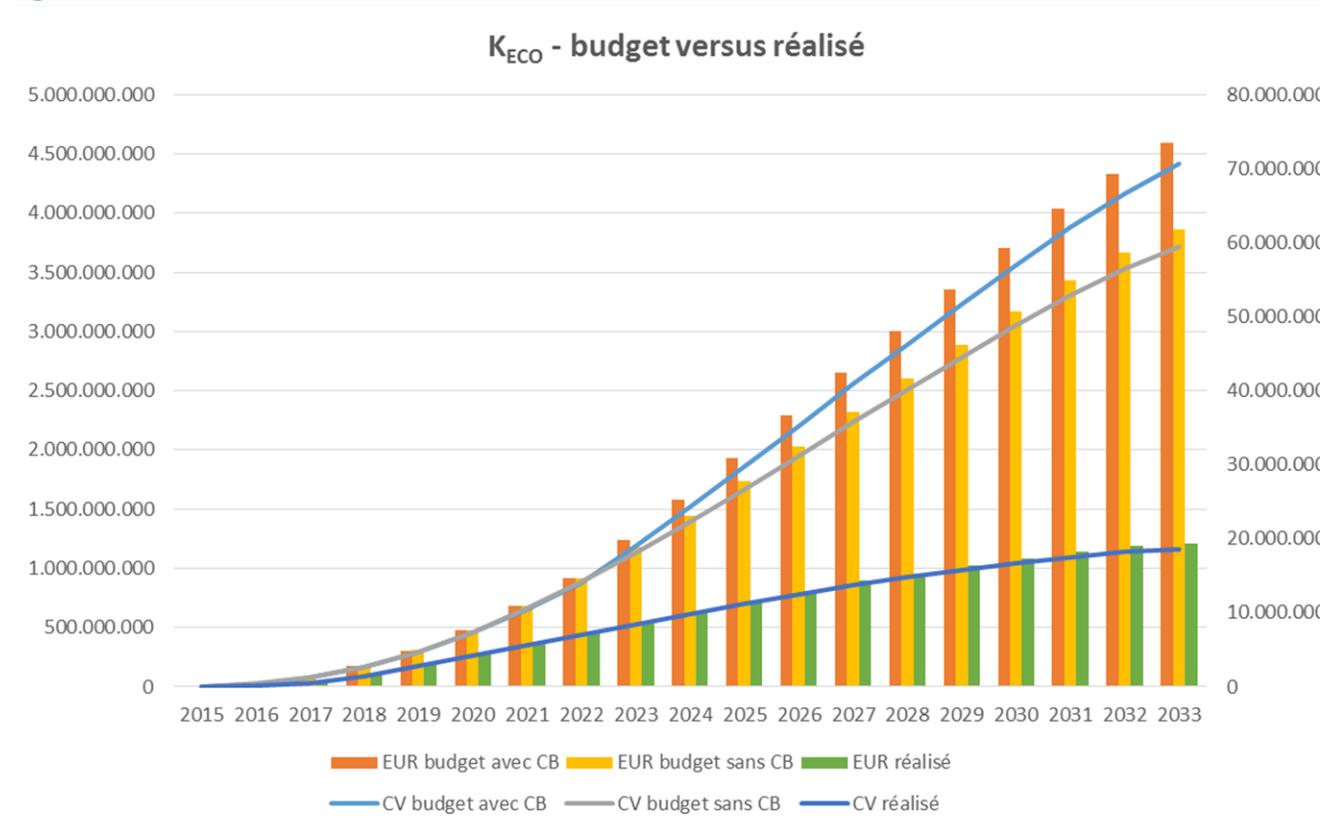
## 2.4.2 PRODUCTION RÉALISÉE ET SOUTIEN ENGAGÉ

### ■ Production réalisée



## 2.4.2 PRODUCTION RÉALISÉE ET SOUTIEN ENGAGÉ

- Soutien engagé



### 3. OBJECTIFS – ETUDE/PROPOSITION DE LA CWAPE

#### OBJECTIFS DU SOUTIEN - CWAPE

- Optimisation de la production d'électricité verte
- Incitation à l'investissement pour les investisseurs/producteurs
- Maîtrise du coût répercuté à la collectivité – notion de coût supportable

#### OBJECTIFS DU MECANISME - CWAPE

- Clarification du cadre
- Visibilité pour les investisseurs
- Niveau de soutien et de financement équitable pour le producteur et l'ensemble des contributeurs
- Simplification des procédures et du traitement
- Traitement des opérations de portage et de temporisation

## 4. CONSTATS

- **Marché de certificats verts et quotas imposés sur la fourniture**
- **Évolutions du mécanisme avec l'introduction :**
  - ❖ **D'un prix minimum garanti**
  - ❖ **D'un facteur économique pour viser un taux de rentabilité**
  - ❖ **D'enveloppes de certificats verts afin de maîtriser le coût**
  - ❖ **D'un facteur correctif (filères sans combustibles – facteur rho)**
  - ❖ **D'un plan de sauvetage (biomasse et biométhanisation agricole)**

**➔ Système complexe avec une multitude de régimes**

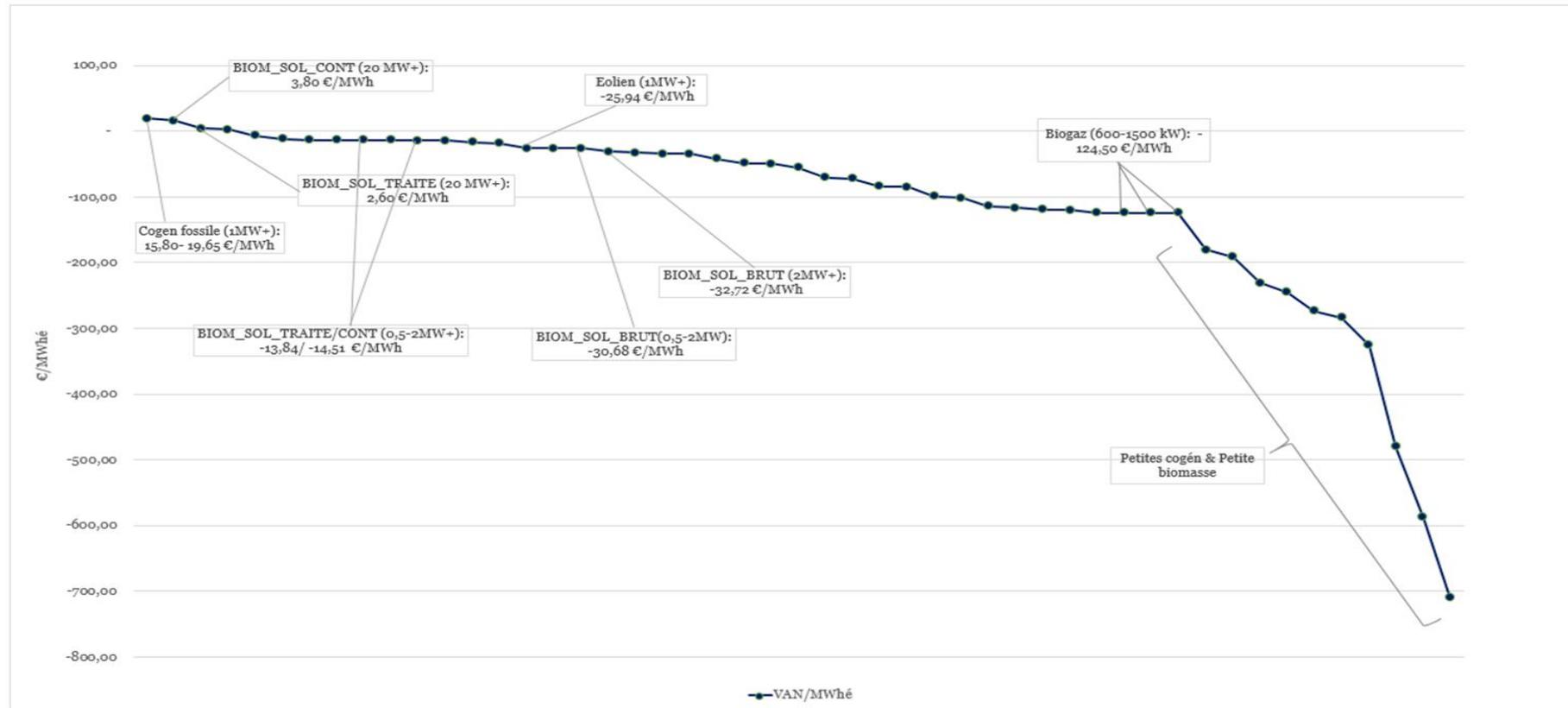
**Approche en 2 phases :**

- **Quels projets soutenir ?**
- **Comment soutenir ?**

→ **Construction de scénarii d'évolution du mécanisme de soutien**

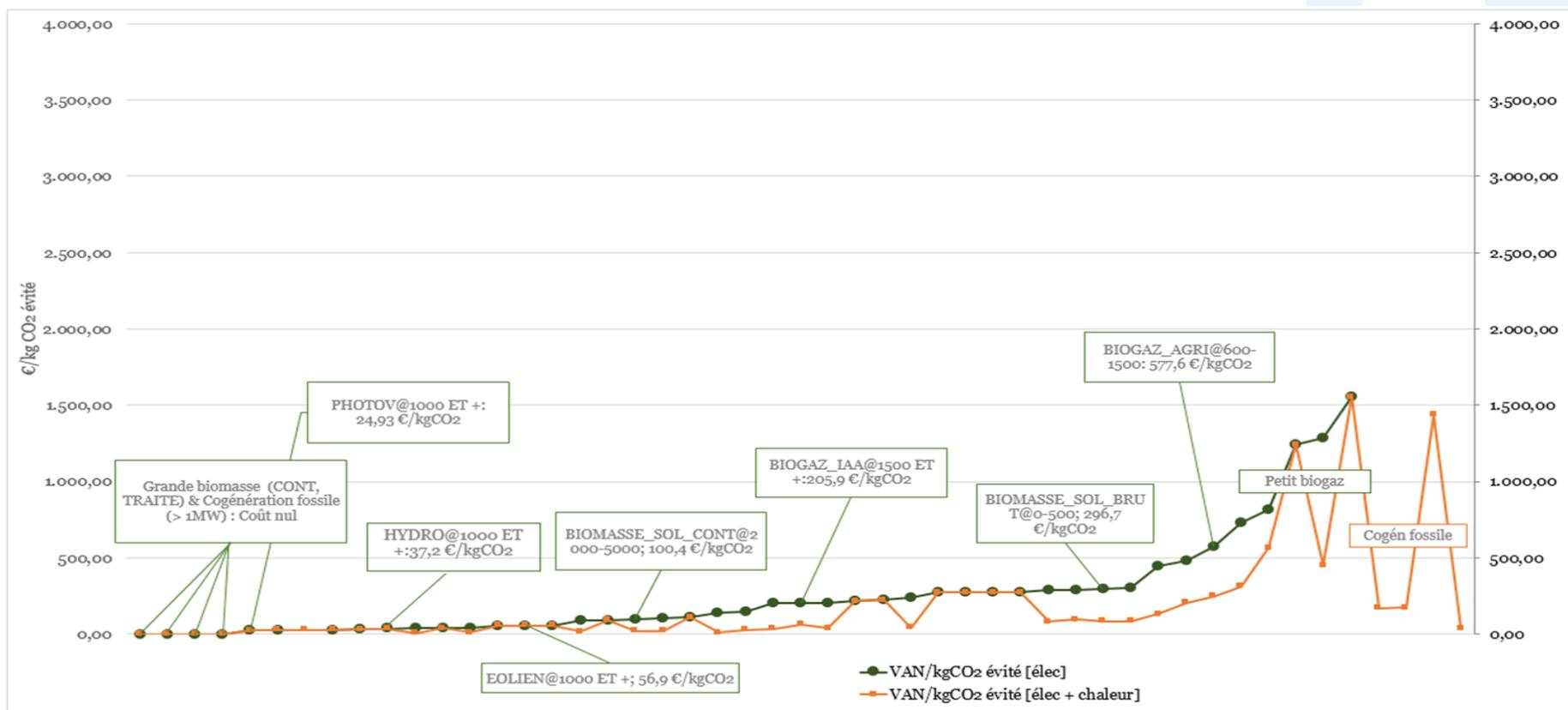
## 4.1. CONSTATS – TYPE DE SOUTIEN – QUELS PROJETS SOUTENIR ?

- Performance économique des filières



## 4.1. CONSTATS – TYPE DE SOUTIEN – QUELS PROJETS SOUTENIR ?

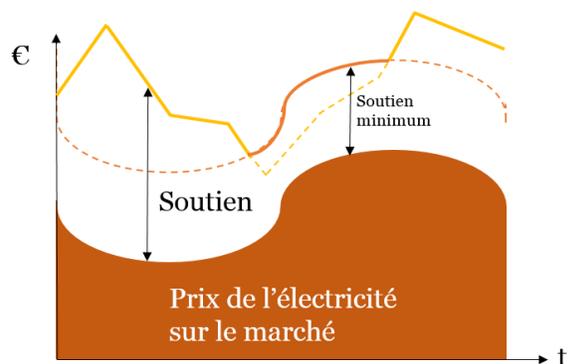
### ■ Performance environnementale des filières



## 4.1. CONSTATS – TYPE DE SOUTIEN – COMMENT SOUTENIR ?

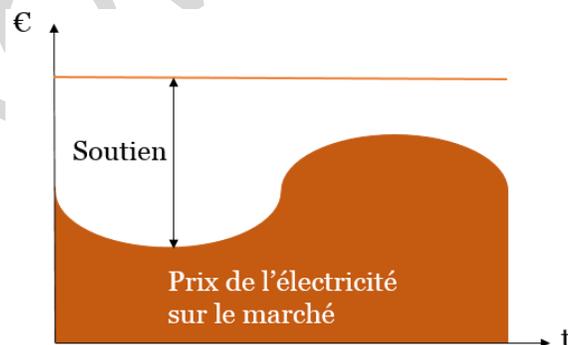
### Quotas et certificats

- Soutien au travers de l'octroi, puis de la vente des certificats aux fournisseurs, qui doivent répondre à leurs quotas
- Le **prix des certificats** est déterminé par une **dynamique de marché**: offre et demande.
- Une obligation d'achat peut assurer un niveau minimum de revenu garanti.
- Le non-respect des quotas fait l'objet d'une amende.



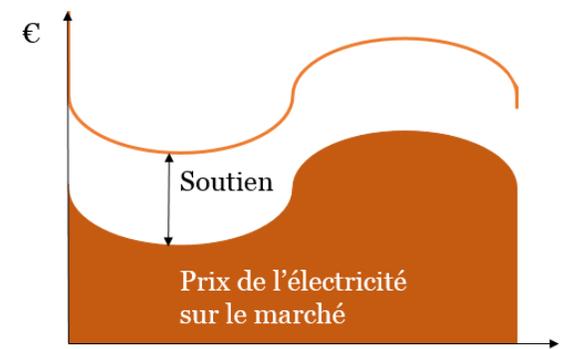
### Feed-in tariffs

- Niveau de revenu garanti pour la production et sa revente au prix dit référence.
- Le prix référence est composé du prix de l'électricité sur le marché et d'un niveau de soutien unitaire.
- Le soutien qui en résulte est une **prime qui varie** en fonction du **prix de marché de l'électricité**.
- Système mis en œuvre au travers d'une tierce partie.



### Feed-in premiums

- Le producteur revend son électricité et reçoit en fin d'année (ex-post) un complément en plus du revenu de l'électricité vendue (premium).
- Le premium peut être **fixe et indépendant** du prix du marché, **ou flottant, en fonction de ses fluctuations**, s'apparentant alors à un FIT.
- Peut être également encadré par un plafond et/ou plancher.



## 4.1. CONSTATS – TYPE DE SOUTIEN – COMMENT SOUTENIR ?

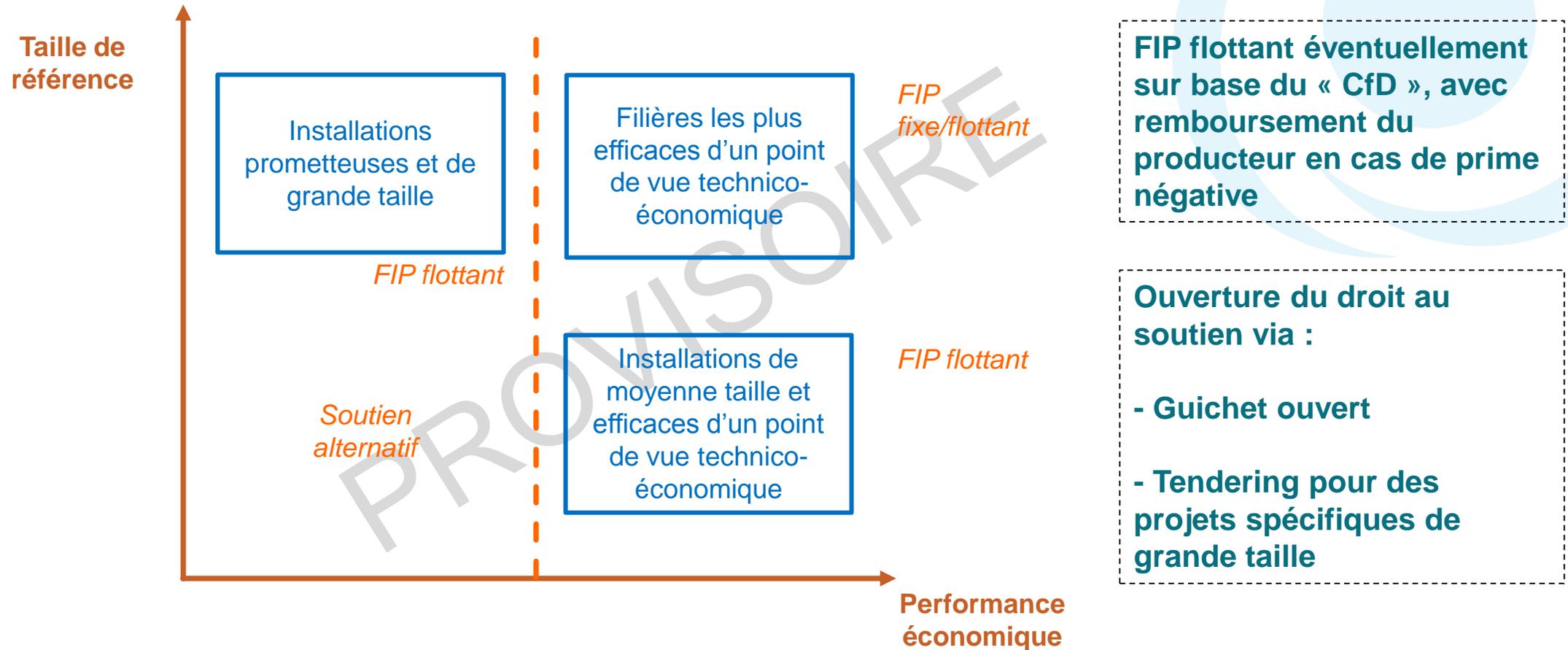
### *Procédures administratives*

- Détermination du niveau de soutien, ex-ante, sur une base légale et réglementaire
- Estimation au travers du:
  - **LCOE**: coût par kWh de la construction et de l'exploitation d'une installation de production d'électricité sur l'entièreté de sa vie économique
  - **Coût évité**: coûts évités de la production d'électricité à partir de sources d'énergie conventionnelles, auxquels on rajoute les externalités

### *Procédures compétitives*

- Appels d'offre et autres procédures d'enchères
- Vise à minimiser les effets négatifs de distorsion
- Préconisé par les lignes directrices de l'Union Européenne
- Ces procédures nécessitent un marché compétitif et un signal de prix
- Possibilité de mettre en place des conditions ou critères à l'octroi : technologie visée, prix maximum autorisé, capacité totale visée, fréquence des appels d'offres, critères d'éligibilité, etc.

## 4.1. CONSTATS – TYPE DE SOUTIEN – COMMENT SOUTENIR ?



## 4.2. CONSTATS – MÉCANISME GLOBAL

- Actuellement, coexistence de plusieurs régimes / mécanismes de soutien



**Volonté d'éviter les couches successives de mécanismes de soutien différents**  
**Besoin de clarté**

### Proposition de la CWaPE :

- **Basculement des installations existantes vers le nouveau mécanisme**
  - ✓ Installations  $\leq 10$  kW : conversion des CV en une prime versée annuellement par les GRD aux petits producteurs avec maintien de la production
  - ✓ Installations  $> 10$  kW : conversion des CV en une rétribution verte (EUR/MWh) proportionnelle à la production versée par les GRD/GRT/GRTL
- **Installations futures:**
  - ✓ Installations de faible puissance: possibilité de soutien alternatif au soutien à la production
  - ✓ Installations de puissance plus importante: rétribution verte (EUR/MWh) proportionnelle à la production versée par les GRD/GRT/GRTL
- **Maintien des acquis -> conversion des taux d'octroi permettant un soutien similaire**
- **Communication importante**

## 4.2. CONSTATS – MÉCANISME GLOBAL

- Octroi sur une période de 15 ans ou de 10 ans pour le PV, relevés manuels, erreurs, arrêt potentiel de production,...



« Contournement » du système par les producteurs afin de continuer à bénéficier d'un soutien à la production :

- Démantèlement anticipatif
- Modification significative

Problématique du renouvellement du soutien et des prévisions long terme

### Proposition de la CWaPE :

- Pour les nouvelles installations, alignement de la durée d'octroi du soutien avec la durée de vie technico-économique de l'installation
- Assurance du productible dans la durée
- Étalement du soutien
- Automatisation de la transmission des données de production

## 4.2. CONSTATS – MÉCANISME GLOBAL

- Présence de plusieurs acteurs : GRD, GRTL, DGO4, CWaPE



Difficultés pour les porteurs de projet d'identifier le point de contact et perte de temps

### Proposition de la CWaPE :

- Interlocuteur unique

## 4.2. CONSTATS – MÉCANISME GLOBAL

- **Financement via une OSP verte, à savoir les quotas de certificats verts, à charge des fournisseurs et répercutée sur les consommateurs**
- **Filet de sécurité (prix minimum garanti) devenu une source de financement du mécanisme à part entière, et répercuté sur les consommateurs via une surcharge**
- **Réductions et exonérations bénéficiant à différentes classes de consommateurs (accord de branche, réseau de transport, clients protégés)**

**Besoin de simplification au niveau de la facture des consommateurs**



**Besoin d'assurer l'équité entre les différents types de consommateurs (assiette de perception)**

**Besoin d'une meilleure compréhension**

### Proposition de la CWaPE :

- **Financement via une OSP verte unique, perçue par les FRN et à charge des consommateurs**
- **Assiette de perception : fourniture (// fourniture soumise à quota)**
- **Exonérations/Réductions suivant la législation, destinées à protéger la compétitivité des entreprises et les clients protégés**
- **Reversées aux bénéficiaires**

## 4.2. CONSTATS – MÉCANISME GLOBAL

- **Marché des LGO est un marché international**

➔ **Système régi par une législation européenne**

### Proposition de la CWaPE :

- **Maintien du mécanisme d'octroi des LGO actuel**

## 5. SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION

### SOUTIEN A LA PRODUCTION : BASCULEMENT VERS UN NOUVEAU SYSTEME

- Suppression de l'octroi des CV et basculement vers le versement d'une rétribution verte par les GRD/GRT/GRTL sur les modèles FIT/FIP/procédure administrative/tendering
  - **Scope** : les installations existantes et futures
  - **Installations existantes** :
    - ✓ Installations  $\leq 10$  kW : conversion des CV (maj SOLWATT) en une prime versée annuellement par les GRD aux petits producteurs avec maintien de la production
    - ✓ Installations  $> 10$  kW : conversion des CV en une rétribution verte (EUR/MWh) proportionnelle à la production
  - **Installations futures** :
    - ✓ Installations de faible puissance : possibilité de soutien alternatif au soutien à la production, avec maintien de la production
    - ✓ Installations de puissance plus importante : rétribution verte (EUR/MWh) proportionnelle à la production
- Ouverture du droit au soutien via budget disponible et CGO
- Maintien du droit via contrôles périodiques et avenants
- Octroi des LGO (titres virtuels) – marché international

### FONCTIONNEMENT DU MECANISME GLOBAL : S'APPUYER SUR LE MODELE DE MARCHE

- Budget défini par le GW en fonction de la stratégie renouvelable – maîtrise du coût annuel et global
- Guichet unique pour les producteurs
- Plateforme de gestion pour l'ensemble des GRD/GRT/GRTL (plateforme péréquation tarifs de transport)
- Données de production transmises automatiquement (pas de relevés manuels des producteurs)

## 5. SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION - SUITE

### FUNCTIONNEMENT DU MECANISME GLOBAL : S'APPUYER SUR LE MODELE DE MARCHE (SUITE)

- Perception de l'unique contribution verte (OSP) par les fournisseurs
- Scope contribution verte : données de fourniture
- Principe de fonctionnement calqué sur la surcharge ELIA actuelle : prélèvement total/remboursement des réductions/exonérations
- Information des fournisseurs sur les réductions/exonérations vers les publics cibles et leur maintien

### CONTRÔLES DU MECANISME

- Contrôle du budget wallon disponible pour le soutien à la production d'électricité verte
- Contrôle de la contribution verte (OSP) payée par les consommateurs d'électricité
- Contrôle du versement de la rétribution verte aux producteurs
- Reporting sur la gestion de la plateforme
- Reporting sur les soldes annuels
- Contrôle du traitement des soldes annuels

### PORTAGE ET TEMPORISATIONS

## 6. ÉCHANGES



## 7. CONCLUSIONS





**CWaPE**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Énergie

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !**

*04 mai 2018, Séance d'échanges sur la révision du mécanisme de soutien*

**DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE**